

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2015

Etaient présents : Tous les délégués en exercice, sauf :

Madame SANZEY, ayant donné pouvoir à Madame CZMIL-CROCCO
Madame RAPP, ayant donné pouvoir à Monsieur BIANCHIN
Madame DIMOFF, ayant donné pouvoir à Monsieur VAGNER
Monsieur LAURENT, ayant donné pouvoir à Madame VIARDOT
Monsieur SESMAT, ayant donné pouvoir à Monsieur BROSSE

Messieurs BOURZEIX et PAVAN

La séance est ouverte à l'espace Montrichard de Pont-à-Mousson, à 19h00.

Discussion :

Monsieur POIRSON, 1^{er} Vice-président, ouvre la séance et donne la parole à M. ROBERT qui souhaite intervenir pour lire la déclaration suivante :

Coluche a dit : « ce n'est pas parce que ceux qui ont tort sont beaucoup plus nombreux qu'ils ont raison ».

Mon propos est scindé en deux parties. La première s'adresse à M. le premier Vice-Président.

Vous avez signé la convocation du conseil communautaire de ce soir et vous êtes donc responsable de son contenu, même si je me doute bien que ce n'est pas vous qui en avez rédigé l'ordre du jour.

Je n'ai connaissance que de la démission du président. La procédure réglementaire à appliquer ne concerne donc que les effets de cette démission et rien d'autre.

Les neufs points de votre ordre du jour sont critiquables.

Le point n° 2 est au minimum inutile, voir illégal dans le sens qu'il existe un règlement intérieur qui prévoit la composition du bureau qui a à être appliqué tel qu'il est sauf modification du règlement ce que vous n'avez pas prévu.

Comme vous l'avez indiqué en cas de démission du président, seul s'applique l'alinéa 3 de l'article L2122-10. Le conseil d'état a eu à se prononcer lors de la démission du président d'un EPCI, en l'occurrence une communauté urbaine et il a jugé que la démission du président entraîne nécessairement le renouvellement intégral du bureau.

Il n'y a donc plus de bureau depuis l'acceptation de la démission du président par le préfet. Les points 1 et 3 sont donc au minimum viciés car vous n'informez pas les conseillers de cette obligation de renouvellement intégral voir illégaux dans le sens que vous n'avez pas inscrit le renouvellement des membres du bureau à l'ordre du jour.

De votre point de vue, les 17 membres non président ou vice-président resteraient donc élus au bureau. Si l'un d'entre eux postule à un poste et est élu, il occupera deux postes, c'est impossible.

Les points 4 et 5 sont au minimum inutiles car ils sont toujours en vigueur n'étant ni nominatifs ni à l'heure actuelle annulés. Les points 6, 7, 8 et 9 sont illégaux et constituent des abus de pouvoir.

Le conseil d'état a toujours considéré que les conseillers désignés dans les commissions constituées sur le fondement de l'article L 2121-22 du CGCT ont vocation, tant qu'elles n'ont pas été supprimées, à en demeurer membre s'ils n'en n'ont pas démissionné.

Votre ordre du jour ne prévoit pas la suppression des commissions et à ma connaissance aucun membre n'en n'a démissionné, aucun jugement n'a annulé leur élection.

D'autre part, les commissions ont été renouvelées en mars de cette année par délibération, qui comme vous le savez reste valable puisque personne n'a remis en cause sa validité. Sinon, si on suivait votre raisonnement il faudrait revoter toutes les délibérations depuis 15 mois.

D'autre part la durée du mandat des délégués au sein des organismes extérieurs est liée à celle des conseillers, en particulier leur remplacement ne peut être fondé sur le motif que le résultat d'un premier tour de scrutin serait contesté. A ma connaissance, aucun d'entre eux n'a démissionné, à ma connaissance aucun jugement exécutoire prévoyant l'annulation de leur élection n'est paru.

Vous n'avez donc pas le droit d'inscrire ces sujets à l'ordre du jour.

J'en profite pour rappeler que c'est une note de synthèse qui doit être transmise aux conseillers, une litane de délibérations comme cela nous est proposé depuis 18 mois ne répondant pas à l'article L 2121-12 : « les conseillers doivent pouvoir avec la note de synthèse apprécier l'incidence en fait et en droit de la décision à prendre ». Une note de synthèse insuffisante rend la délibération nulle. Votre note ne répond donc pas à la réglementation

et c'est donc vous l'aurez compris notoirement le cas pour l'élection du président et des vice- présidents comme pour les commissions ou les délégués.

Je vous demande de bien vouloir annuler cette séance et de reconvoquer le conseil en y mettant à l'ordre du jour ce qui est réglementaire et nécessaire et rien d'autre.

Une réunion du bureau qui n'existe plus depuis la démission du président est toujours programmée demain. Il serait peut-être judicieux de la remplacer par une réunion des 31 maires pour mettre au point un ordre du jour non contestable qui réponde à la réglementation.

Si vous maintenez cette séance, vous considérerez que je la quitte et qu'aucun membre de Vandières n'aura démissionné des postes qu'il occupe soit dans les commissions, soit dans les organismes extérieurs.

Après débats sur l'opportunité de tenir la séance avec tout ou partie de l'ordre du jour, Monsieur POIRSON décide de maintenir la séance du Conseil communautaire et de mettre au vote l'élection du Président à qui il reviendra de décider de la poursuite ou non de l'ordre du jour.

Monsieur ROBERT quitte la séance.

***Election du Président**

En sa qualité de Doyen d'âge de l'assemblée, Monsieur Gérard LIGER a présidé l'élection du Président conformément à l'article L. 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été assisté par Monsieur Michael FRANIATTE, Benjamin de l'Assemblée, chargé d'assurer les fonctions de secrétaire.

A la question : « Y a-t-il une candidature à la fonction de Président de la Communauté de Communes ? », deux candidats se sont déclarés :

- Monsieur Jean-Luc MANOURY
- Monsieur Henry LEMOINE

Monsieur Jean-Luc MANOURY a expliqué le motif de sa candidature en ces termes : « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, j'espère sincèrement que notre crédibilité n'est pas engagée et que nous ne prenons pas le risque d'une troisième convocation. Moi qui suis légaliste, je suis un peu déçu par ces débats ce soir. Ce que je voulais vous dire, je commencerais par une citation "Le plus puissant de tous les leviers c'est la volonté" disait Félicité de Lamennais, certainement inspirée par le courage et la ténacité des marins de sa ville natale Saint Malo, qui ont bravé les tempêtes de tous les coins du monde. Certes Pont-à-Mousson, malgré son port, sa

capitainerie et ses bateaux n'est pas Saint Malo. Je ne suis plus comme vous le savez, un gars de la marine. Ma volonté sur notre territoire est intacte et comme le disait le général De Gaulle "Nous sommes les petits qui ne se laissent pas faire par les grands". C'est pourquoi je pose ma candidature et chacun, dans le secret de l'isoloir, pourra exprimer sa bonne ou sa mauvaise humeur. Je suis un défenseur acharné des territoires et de la ruralité, attaché à la commune et à son autonomie, même si je sais qu'à termes les communautés de communes sont de plus en plus grandes et qu'elles sonneront le glas des communes rurales, asphyxiées par une baisse des dotations de l'Etat, tout en condamnant cette évolution mortifère mais tout en respectant la loi. Je me présente à la présidence de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson pour poursuivre et améliorer ce qui a déjà été entrepris dans cette communauté de communes qui a maintenant 16 mois, l'âge où l'on sait marcher sur ses deux jambes. On doit maintenant aller de l'avant. Les leviers d'amélioration doivent porter sur le respect, le projet, l'identité et la solidarité. D'abord, nos débats doivent se faire dans le respect car chaque élu dans cette salle représente une partie du peuple et doit être entendu, et force est de constater que si on avait écouté notre collègue, Claude ROBERT, nous ne serions pas obligés de revoter ce soir, car il nous avait averti. Certes il est procédurier, mais ses remarques sont souvent pertinentes et peut-être faudrait-il créer un 15^e poste de Vice-président en charge du contrôle de la légalité afin d'éviter les déconvenues ultérieures. Respect aussi de certaines communes rurales afin qu'elles ne soient pas pénalisées financièrement et je pense par exemple au débat concernant les ordures ménagères qui n'est toujours pas clos. Ensuite, en affinant notre projet, car dans un contexte de concurrence entre les territoires et demain, dans la grande Région à quatre, il faudra devenir un point central de développement économique. Notre positionnement géographique entre Nancy et Metz, notre infrastructure routière comme l'A31 et demain, nous l'espérons tous, l'A31bis, sont des atouts positifs. C'est à nous, Communauté de Communes de vendre au dehors notre territoire par l'édition d'une plaquette pour l'implantation des entreprises. Il n'y a pas longtemps, lors d'une audition à laquelle je participais, un Vice-président de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Lorraine nous a clairement dit que la réalisation le plus rapidement possible de l'A31bis était primordiale pour les échanges entre le Nord et le Sud. Le Président du groupement interprofessionnel des activités du transport et de la logistique a même précisé que la zone de Bouxières sous Froidmont, à proximité de l'autoroute, était pour les transporteurs un lieu idéal pour le flux des marchandises. De plus, il faut aussi vendre notre territoire en dedans, c'est-à-dire sans identité en s'appuyant sur un patrimoine architectural comme par exemple la Place Duroc, l'Abbaye des Prémontrés, le château et le musée gallo-romain de Dieulouard, notre patrimoine naturel avec le Parc Naturel régional de Lorraine ou notre patrimoine militaire comme par exemple récemment la cérémonie du cimetière au Pétant qui a rejailli sur tout notre territoire, vu la présence de nombreux élus et un public attentif. Des choses se font, des choses vont se faire et elles contribuent aussi à l'attractivité de notre territoire. Enfin, sur la solidarité entre les communes pauvres et plus riches, que ce soit dans le domaine de la santé, de la mobilité et des services offert à la personne dans le domaine culturel ou la petite enfance. Si ces quatre principes soutenant notre action politique : le respect, le projet, l'identité et la solidarité avec le levier le plus puissant, la volonté, nous avancerons tous ensemble pour notre territoire. »

Monsieur Henry LEMOINE a expliqué le motif de sa candidature en ces termes :

« Je crois que beaucoup ici me connaissent. Nous avons travaillé, toute l'équipe de la Communauté de Communes, pendant un an. Je considère cet instant comme un aléa qui n'aurait pas dû avoir lieu et que cette élection devrait entériner la poursuite du travail tel que nous l'avons fait pendant un an. Et donc vous savez dans quel sens nous avons travaillé, à la fois sur la forme et dans le fond, et je n'ai pas de déclaration de politique générale à faire. »

Ces déclarations étant entendues, l'élection a lieu.

Monsieur LIGER rappelle que le scrutin est secret et que chacun à l'appel de son nom, déposera son bulletin dans l'urne.

Les résultats ont été les suivants :

- Sur 59 suffrages exprimés, Monsieur Henry LEMOINE a recueilli sur son nom 52 voix, Monsieur Jean-Luc MANOURY a obtenu 7 voix.

Monsieur Henry LEMOINE, ayant recueilli la majorité absolue des suffrages et accepté le mandat a été élu Président de la Communauté des Communes et immédiatement installé.

Monsieur Henry LEMOINE, Président de la Communauté de Communes a fait la déclaration suivante :

« Mes chers collègues, merci de la confiance que vous avez renouvelé à cet instant. Je crois que c'était tout à fait dans l'état d'esprit de ce que l'on souhaitait et de ce que je souhaitais. C'est ce que nous avons déterminé l'autre jour en Bureau. On souhaite qu'il y ait une continuité de l'action de la Communauté de Communes. Je pense que depuis un an, la Communauté de Communes a fait beaucoup de choses. Si l'on regarde ce qui se passe sur d'autres territoires, les intercommunalités ont eu du mal d'avancer aussi rapidement que nous. Ca, je ne me l'attribue pas, je l'attribue à un travail collectif. Je crois qu'il y a beaucoup de commissions travaillent bien, il y a des élus qui s'investissent énormément et je pense que si on continue sur cette voie-là, je pense que l'on aura un bon mandat derrière nous, pour nos administrés et pour la population de ce territoire. Je pense que c'est le fond qui intéresse nos populations. Aujourd'hui, on est dans une société qui souffre, économiquement, financièrement, elle souffre moralement également et je pense que les gens n'ont pas besoin de débats stériles, ils n'ont pas besoin de grandes déclarations, ils ont avant tout besoin d'actions et d'avoir un nombre d'élus qui soit proche d'eux, quelles que soient les colorations politiques ou politiciennes. Je crois que nous avons été missionné par nos administrés pour faire un travail important sur ce territoire, qui est un territoire à enjeux, sur lequel on doit pouvoir miser. C'est un territoire qui n'est pas comme les autres. Il a des caractéristiques qui méritent d'être valorisées et donc nous avons un gros travail à faire ensemble et je ne doute pas que nous allons continuer dans le même état d'esprit que ce que nous avons fait jusqu'à présent. »

Discussion :

Répondant à Monsieur HANRION sur la position qu'il adopterait en matière de cumul des mandats s'il venait à être élu au Conseil régional, Monsieur LEMOINE répond qu'il n'est pas sûr d'être sur une liste. Si cela se réalisait et s'il venait à être élu, il indique qu'il ne se serait pas soumis à la loi sur le cumul mais qu'il prendrait ses responsabilités.

***Création de postes de Vice-présidents**

Le Conseil Communautaire, après délibération a décidé la création de 14 postes de Vice-présidents.

Adopté par 62 voix pour
1 voix contre (Claude HANRION)
1 abstention (Jean-Luc MANOURY)

***Election des Vice-Présidents**

Sous la Présidence de Monsieur Henry LEMOINE, il a été procédé à l'élection à bulletin secret des 14 Vice-présidents.

Pour chacune de ces 14 élections, chaque membre, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne un bulletin de vote fermé.

Les résultats ont été les suivants :

- 1^{er} vice-président
 - o Monsieur Henri POIRSON a été élu par 53 voix
- 2^{ème} vice-président
 - o Monsieur André FAVRE a été élu par 59 voix
- 3^{ème} vice-président
 - o Madame Sylviane JUNGER a été élue par 57 voix
- 4^{ème} vice-président
 - o Monsieur Bernard BERTELLE a été élu par 55 voix
- 5^{ème} vice-président
 - o Monsieur René BIANCHIN a été élu par 60 voix
- 6^{ème} vice-président
 - o Monsieur Noël GUERARD a été élu par 56 voix
- 7^{ème} vice-président
 - o Monsieur Gérard LIGER a été élu par 45 voix

- 8^{ème} vice-président
 - o Monsieur Jean-François MOUTET a été élu par 46 voix
- 9^{ème} vice-président
 - o Monsieur Christian PORTELANCE a été élu par 55 voix
- 10^{ème} vice-président
 - o Monsieur Jean-Pierre MAURER a été élu par 56 voix
- 11^{ème} vice-président
 - o Monsieur Bernard BURTE a été élu par 55 voix
- 12^{ème} vice-président
 - o Monsieur Richard GEOFFROY a été élu par 40 voix
- 13^{ème} vice-président
 - o Monsieur Pascal FLEURY a été élu par 42 voix
- 14^{ème} vice-président
 - o Monsieur Serge LAURENT a été élu par 33 voix

***Indemnités de fonction au Président et aux Vice-présidents**

Conformément au Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 5211-10, L.5211-12 - 1^{er} alinéa, et R. 5214-1 il appartient au Conseil communautaire de fixer le montant des indemnités de fonction du président et des vice-présidents. Ces indemnités sont déterminées par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale (1015 - indice majoré 821).

La Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson (EPCI doté d'une fiscalité propre) est classée dans la catégorie démographique des villes de 20.000 habitants à 49.999 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire fixe l'ensemble indemnitaire au montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Président et aux Vice-présidents, fixe les indemnités individuelles aux taux suivants, en pourcentage de l'indice brut 1015 de la fonction publique :

- 63,46 % pour le Président
- 23,24 % pour les 14 Vice-présidents

Décide du versement de ces indemnités à compter du 8 juillet 2015, date de leur entrée en fonction, et précise que ces indemnités subiront les variations normales des traitements de la fonction publique territoriale sans nécessiter d'autres délibérations.

Adopté par 63 voix pour
1 voix contre (Claude HANRION)

Discussion :

Monsieur HANRION fait part qu'il vote contre ce point et estime que cette élection aurait été l'occasion de modifier le montant de ces indemnités.

***Délégation du Conseil Communautaire au Président**

Le Conseil Communautaire, après délibération, donne délégation au Président des attributions du Conseil Communautaire autorisées par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adopté par 63 voix pour
1 voix contre (Claude HANRION)

Discussion :

Au vu des débats menés, Monsieur LEMOINE propose d'arrêter la séance sur ce point et de convoquer les membres du Conseil à une séance ultérieure pour la création des commissions et la désignation de ses membres, ainsi que la désignation de représentants pour les organismes extérieurs.

Par ailleurs, avant de lever la séance, Monsieur LEMOINE souhaite indiquer les délégations qu'il confiera aux Vice-président qui viennent d'être élus :

- Henri POIRSON : 1^{er} Vice-Président, chargé du développement économique
- André FAVRE : 2^{ème} Vice-Président, chargé de la valorisation et de la protection de l'environnement
- Sylviane JUNGER : 3^{ème} Vice-Présidente, chargée de la politique jeunesse
- Bernard BERTELLE : 4^{ème} Vice-Président, chargé du sport
- René BIANCHIN : 5^{ème} Vice-Président, chargé des déchets
- Noël GUERARD : 6^{ème} Vice-Président, chargé de l'aménagement de l'espace
- Gérard LIGER : 7^{ème} Vice-Président, chargé des finances
- Jean-François MOUTET : 8^{ème} Vice-Président, chargé de l'action sociale
- Christian PORTELANCE : 9^{ème} Vice-Président, chargé de la culture
- Jean-Pierre MAURER : 10^{ème} Vice-Président, chargé des transports

- Bernard BURTÉ : 11^{ème} Vice-Président, chargé du service aux communes
- Richard GEOFFROY : 12^{ème} Vice-Président, chargé de la petite enfance
- Pascal FLEURY : 13^{ème} Vice-Président, chargé de l'habitat, des logements d'urgences et de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage
- Serge LAURENT : 14^{ème} Vice-Président, chargé du tourisme

Enfin, Monsieur LEMOINE informe les membres de l'Assemblée que le Bureau communautaire prévu le lendemain est annulé, et sera remplacé par une réunion où le cabinet NTC fera une restitution du diagnostic sur le projet de territoire, à laquelle sont conviés les Vice-présidents et le maire de chaque commune ou son représentant.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h05.